

CT Local du 15/12/2016 – Intervention sur le point 8 – Evolution de la filière technique

L'UNSA-IESA, signataire du protocole de 2016, vous rappelle que les mesures d'accompagnement mises en place pour les évolutions des services techniques manquent cruellement d'ambition. Il ne faut donc pas avoir d'exigences démesurées quant aux mesures mises en place pour atteindre le stade B d'évolution. Nous irons jusqu'à accorder un regard poli à la phase projet de service, mais elle ne sera sans doute pas inatteignable à ce prix.

En conséquence, nous pensons qu'un accord peut être trouvé sur des bases moins ambitieuses qu'une refonte complète du tour de Service.

Nous apprenons à l'instant le passage en CTL de la réorganisation de Bordeaux. Leur réorganisation est basée sur un respect du tour de service actuel.

Monsieur le Président, prenons ensemble aujourd'hui le GT Express. En un mois et demi à compter du 1^{er} janvier 2017, l'UNSA-IESA souhaite une négociation digne d'un 110 mètre haie : courte, intense et efficace, entravée par seulement 3 réunions de GT au lieu des 10 de la performance sportive.

Nous exigeons dès à présent un mandat de GT épuré des points qui ne font pas partie des exigences protocolaires. Je parle du retrait du point concernant les remplacements qui sont gérés par une note de service déjà rafraîchie et validée en CT le 17/12/2013, date de la dernière réorganisation du service technique.

Nous n'accepterons pas de suivre l'administration locale dans cette surenchère alors qu'elle n'a aucun mandat national pour cela.

Nous souhaitons aller vite car il y a peu à négocier, pour autant d'autres centres comme Bordeaux franchissent la ligne d'arrivée aujourd'hui, certains comme Aix et Reims tiennent la corde. D'autres sont proches de nous comme Orly. Alors pourquoi pas nous ?

Nous organiserons à l'issue de cette négociation, avec l'aide de nos collègues de la CGT s'ils nous suivent sur ce point, une consultation des personnels du service technique.

Nous demandons enfin la tenue d'un CTL extraordinaire à l'issue de cette négociation. Au plus tard pour la fin du mois de février, car au-delà du 01 janvier 2017 nous nous sentirons responsables de l'accroissement inexorable des avancées salariales perdues par nos mandants.